



Dossier du BHI No. FO/599/01

**LETTRE CIRCULAIRE DE LA
COMMISSION DES FINANCES 02/2009
21 avril 2009**

**REUNION DU COMITE RESTREINT DE LA COMMISSION DES FINANCES
17 avril 2009, BHI**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément à l'Article 14 du règlement général, la réunion semestrielle du Comité restreint de la Commission des finances a eu lieu le 17 avril 2009 au Bureau, en présence du Comité de direction, du président de la Commission des finances, M. Claude COTTALORDA (Monaco) et du vice-président, M. Richard LUIGI (France). Mme Pascale TARMAZZO, commissaire aux comptes du Cabinet d'expertise comptable Frank MOREL, était également présente. Les points suivants ont été présentés et discutés :

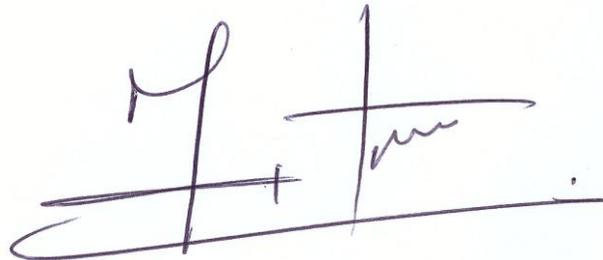
- .1 Les progrès relatifs à l'exécution budgétaire 2009 ont été examinés, à partir du « Document de reporting financier mensuel » et il a été noté qu'elle progressait régulièrement et sans problème;
- .2 La situation du règlement des contributions des Etats membres a été examinée. Le Comité de direction a présenté le détail du versement des contributions, en faisant observer que les montants reçus à fin février s'élevaient à 47,44%, un pourcentage quelque peu inférieur à celui de 51,17% enregistré pour la même période en 2008;
- .3 La situation du fonds de retraite interne (FRI) qui est investi sur des supports bancaires sécurisés, a été examinée. Il ressort du suivi actuariel effectué au Bureau, que ce fonds ne rencontre aucun problème apparent. Les plans de retraite personnalisés (PPP) connaissent une progression régulière. Le Comité de direction a signalé que, dans un contexte de crise financière globale, il avait contacté la compagnie NSM VIE auprès de laquelle les plans ont été souscrits et que celle-ci lui a fait savoir qu'il n'y avait pas de nouveaux risques associés aux PPP. Le Bureau assure une surveillance constante de la situation de ces plans ;
- .4 Le Comité de direction a présenté le projet de Partie 2 du Rapport annuel pour 2008 qui traite des finances de l'OHI. Le rapport montre un excédent de fin d'année qui s'élève à 522.345 Euros. L'origine de cet excédent a été expliquée et les propositions de réaffectation ont été discutées puis approuvées, au cours de la réunion. La Partie 2 - Finances du Rapport annuel de l'OHI, accompagnée du rapport du Commissaire aux comptes et des propositions de réaffectation spécifiques de l'excédent budgétaire pour 2008, seront présentés aux Etats membres, conformément à l'Article 19 du Règlement financier, dans une lettre circulaire distincte.

2. Dans le cadre de cette réunion, une discussion préliminaire a concerné la situation des retraites complémentaires prévues pour le personnel des catégories A, B et C. Le Comité de direction n'a pas pu retrouver la décision des Etats membres qui approuvait cette retraite complémentaire, prévue pour les Catégories B et C depuis 1976 et pour le personnel de Catégorie A depuis 1987. La réunion a été informée du fait que les dispositions existantes ne prévoient pas que le Comité de direction puisse bénéficier de cette retraite complémentaire, et qu'il perçoit donc une retraite moins importante, pour une carrière similaire et un même nombre d'années de service, que le personnel de catégorie A. Le système de retraite du gouvernement de Monaco prévoit deux situations : la première pour les fonctionnaires titularisés (postes à durée indéterminée) pour lesquels il n'y a pas de retraite complémentaire, et l'autre pour les agents contractuels de l'Etat (contrats à durée déterminée) pour lesquels la pension de retraite de la CAR est augmentée de 50%, au titre d'une retraite complémentaire. L'AMRR (*Association Monégasque des Retraites par Répartition*), à laquelle l'Organisation cotise pour son personnel est la composante monégasque d'un système national français à laquelle les gouvernements monégasque et français n'ont jamais souscrits pour leurs fonctionnaires et qui est uniquement appliquée aux sociétés privées. Il a été décidé que la question de la situation et de l'impact financier qu'aurait le versement d'une retraite complémentaire aux directeurs sera par la suite examinée de façon plus approfondie par le Comité restreint de la Commission des finances, afin qu'un rapport puisse être préparé pour les membres de la Commission des finances.

3. Il a été décidé que la prochaine réunion du Comité restreint de la Commission des finances se déroulera le 16 novembre 2009, au BHI.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in dark ink, consisting of several stylized, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name and title.

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président